

Fiche d'action ⑦

Promouvoir la participation du secteur communautaire

Le secteur communautaire a parfois besoin de promouvoir lui-même sa participation. Ce processus implique l'introduction de changement des attitudes, des pratiques, des politiques et des lois d'individus, de groupes ou d'institutions qui ont de l'influence.

■ Étapes clés :

- ✓ 1. Un animateur convoque le secteur communautaire, ou bien une équipe spéciale – un groupe de travail – est mise sur pied (à travers une réunion de consultation des membres des réseaux d'ONG) pour énumérer les obstacles majeurs à sa participation adéquate et significative à chaque instance ou processus de coordination de pays¹⁸. Voici quelques-uns de ces obstacles :
 - Le secteur communautaire ne siège pas au sein de l'autorité nationale de coordination de la lutte contre le SIDA.
 - Les personnes vivant avec le VIH/SIDA ne sont pas consultées au sujet du cadre national d'action contre le VIH/SIDA.
 - Les questions et activités liées au secteur communautaire ne sont pas reconnues dans le système de suivi-évaluation national.
 - L'autorité nationale de coordination de la lutte contre le SIDA exclut les ONG non agréées.
 - Le gouvernement refuse de travailler avec les représentants de communautés dont les comportements ou activités pourraient être illégaux, telles que les travailleurs du sexe, les utilisateurs de drogues injectables et les hommes qui ont des relations sexuelles avec des hommes.
 - Le secteur communautaire n'a pas les ressources nécessaires pour une consultation et une représentation efficaces.
- ✓ 2. Le secteur communautaire (par l'entremise d'un groupe de coordination) choisit un ou plusieurs de ces obstacles majeurs et élabore un plan de plaidoyer détaillé. Ce plan indique les principales étapes à suivre. [Voir l'encadré 22]
- ✓ 3. Le processus de planification ne doit pas perdre de vue que :
 - La question du plaidoyer doit être aussi claire et précise que possible, et centrée sur un aspect réalisable de la participation du secteur communautaire.
 - L'analyse et la recherche pourraient inclure la collecte :
 - De faits et de chiffres.
 - D'études de cas (comment la question limite les réponses efficaces au VIH/SIDA).
 - D'opinions (relativement à la force des sentiments du secteur communautaire et d'autres secteurs à propos de la question).
 - Les objectifs et activités doivent être aussi SMART que possible, c'est-à-dire :

¹⁸ Voir la fiche d'action ①

Encadré 22 : Cycle de planification du plaidoyer

Étape 1 : Choisissez l'obstacle à la participation communautaire que vous voulez traiter.

Étape 2 : Analysez le problème et faites de la recherche sur ce sujet.

Étape 3 : Développez des objectifs propres à votre travail de plaidoyer.

Étape 4 : Définissez vos cibles.

Étape 5 : Établissez vos ressources.

Étape 6 : Déterminez vos alliés et d'autres intervenants.

Étape 7 : Créez un plan d'action.

Étape 8 : Exécutez le plan de travail, et faites le suivi-évaluation.

(Source : adapté de *Advocacy in Action*, Alliance internationale contre le VIH/SIDA, 2002.)

- Précis (« Specific »)
- Mesurables
- Acceptables
- Réalistes
- Situés dans le temps (« Time-bound »)
- Les cibles et les alliés peuvent être divers, et comprennent :
 - Des cibles/alliés directs (ceux qui peuvent effectuer eux-mêmes des changements, tels que le gouvernement).
 - Des cibles/alliés indirects (ceux qui peuvent inciter au changement, tels que les médias).
 - Des groupes d'intervenants (p. ex., les membres du sous-comité de l'autorité nationale de lutte contre le SIDA qui est en train d'élaborer le système de suivi-évaluation unique accepté).
 - Des individus influents (p. ex., le premier ministre, des vedettes).
- Les ressources nécessaires pour le plaidoyer pourraient inclure :
 - Un appui politique.
 - Un appui technique (p. ex., aptitudes en matière de travail avec les médias).
 - Un appui financier.
 - Un appui en nature (p. ex., utilisation gratuite d'un bureau pour des réunions).
 - Des ressources matérielles (p. ex., dépliants, exposés de principes). [Voir l'encadré 23]

Encadré 23 : Ressources pour le travail de plaidoyer

Les ressources nécessaires pour le plaidoyer, tels que les documents d'information, doivent :

- Être brefs et concis.
- Avoir une présentation élégante et professionnelle.
- Être axés sur des messages clés (quel est le problème, pourquoi il est important et ce que d'autres peuvent faire à ce sujet).
- Être basés sur des faits et des chiffres, et inclure des références.
- Inclure une pointe de « sentiment » (une étude de cas sur la signification du problème pour une personne réelle).
- Être rédigés dans une langue appropriée pour l'auditoire ciblé.
- Inclure des éléments d'action en lien avec ce que les lecteurs peuvent faire

- Le plan d'action doit détailler les contributions qu'apporteront différentes personnes et organisations quand elles seront impliquées et quel éventail de stratégies créatives sera utilisé. [Voir l'encadré 24]
- Le plan d'action doit être entièrement chiffré et doit inclure un budget détaillé.

Encadré 24 : Stratégies pour le travail de plaidoyer

Les stratégies de plaidoyer peuvent inclure :

- Le renforcement des groupes représentés (renforcement de l'appui au niveau local chez les membres de la communauté et les groupes communautaires).
- Des réunions d'information en tête-à-tête avec des décideurs clés (p. ex., le président de l'autorité nationale de lutte contre le SIDA).
- Du travail médiatique (communiqués de presse, conférences de presse).
- La diffusion du matériel de plaidoyer (dépliants, « briefings »).
- La rédaction de lettres ou de campagnes électroniques.
- Le travail par le biais de « champions » (des personnes influentes qui soutiennent la cause).
- L'organisation de rassemblements et de manifestations.
- L'action directe (assister aux réunions de l'autorité nationale de lutte contre le SIDA et demander à s'asseoir à la table).

- ✓ 4. Le secteur communautaire ou des organisations individuelles conviennent des messages clés pour le plan de plaidoyer. [Voir l'encadré 25]
- ✓ 5. Le secteur communautaire ou des organisations individuelles déterminent tout besoin de renforcement des capacités qui doit être traité préalablement à la mise en œuvre du plan de plaidoyer¹⁹. Cela pourrait inclure le renforcement des compétences dans des domaines tels que :
 - L'élaboration de messages clés.
 - L'expression en public
 - L'exercice de pression sur les décideurs.
 - Le travail avec les médias.
- ✓ 6. Le groupe de coordination ou de travail du secteur communautaire tient d'autres groupes de la communauté informés des activités de plaidoyer, en offrant des mises à jour à travers son site Web, son bulletin ou ses réunions²⁰.
- ✓ 7. Les organisations du secteur communautaire effectuent le suivi-évaluation du plan de plaidoyer et consultent continuellement le secteur communautaire élargi. Au besoin, elles procèdent à des changements, par exemple la définition d'autres cibles et la modification des messages clés.

¹⁹ Voir la fiche d'action ④

²⁰ Voir la fiche d'action ⑧

Encadré 25 : Messages clés

Les messages de plaidoyer doivent être :

- Concis et simples.
- Positifs et pragmatiques
- Précis et cohérents.
- Pertinents pour l'auditoire cible.
- Acceptés et utilisés par tous ceux qui sont impliqués dans le travail de plaidoyer.
- Utilisés dans toutes les activités de plaidoyer (dans les dépliants, les présentations aux décideurs, etc.).

(Source : adapté de *Pathways to Partnerships*, Alliance internationale de lutte contre le VIH/SIDA.)

Voici quelques messages clés concernant l'importance de l'engagement du secteur communautaire :

- Les cadres d'action contre le VIH/SIDA ont plus de chances de refléter et de traiter les besoins des populations les plus à risque si les communautés sont activement impliquées dans les processus de planification. Les réponses au VIH en seront plus efficaces.
- L'implication du secteur communautaire dans la conception et la mise en œuvre du système de suivi-évaluation donnera un tableau plus général de la réponse réelle au VIH. Elle permettra en outre de mieux comprendre quelles interventions répondent effectivement aux besoins des communautés les plus à risque ou ayant besoin d'appui.

Étude de cas : Plaidoyer pour la participation des personnes vivant avec le VIH/SIDA, en Bolivie

Dans l'élaboration de propositions pour les Rounds 1 et 2 du Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme, le gouvernement bolivien a déterminé qui pouvait être membre du mécanisme national de coordination. Il n'a pas inclus les personnes vivant avec le VIH/SIDA. Les propositions ont été écrites dans un secret quasi absolu et ont été rejetées les deux fois.

Avant le lancement du Round 3, des groupes de personnes vivant avec le VIH/SIDA ont décidé de s'attaquer à la situation. Pour cela, ils ont procédé de plusieurs façons, notamment en :

- Développant leurs capacités en acquérant des compétences, avec l'aide du Conseil international des ONG de lutte contre le SIDA et du Réseau latino-américain des personnes vivant avec le VIH/SIDA (REDLA).
- Envoyant des lettres dénonçant l'exclusion des personnes vivant avec le VIH/SIDA aux réseaux nationaux et internationaux et au Fonds mondial lui-même.
- Faisant communiquer leurs demandes par leurs leaders, à travers les médias.
- Faisant pression sur les organisations internationales, telles que l'ONUSIDA.

Le travail de plaidoyer a été une réussite. En 2006, quatre membres sur la trentaine que compte le mécanisme national de coordination sont des personnes vivant avec le VIH/SIDA. Ils sont élus par leur réseau et participent également aux comités exécutif et sous-comités du mécanisme.

La demande de la Bolivie pour le Round 3 du Fonds mondial a été acceptée.

(Source : adapté de *Challenging, Changing and Mobilising: A Guide to PLWA Involvement in Country Coordinating Mechanisms*, Réseau mondial des personnes vivant avec le VIH/SIDA et Projet POLICY, 2005.)